

FICHE DE CANDIDATURE

2^{de} générale et technologique

Enseignement optionnel « Parcours-artistique »

Cette fiche ne concerne que les demandes pour suivre un parcours artistique tout au long de la scolarité en lycée, dès la classe de 2^{de}.

Ainsi, ne sont concernés que les enseignements optionnels artistiques suivis d'un enseignement de spécialité artistique de même nature, dans le même établissement en 1^{re} générale. La liste des enseignements optionnels concernés et leur traitement est détaillée dans les guides départementaux, veuillez-vous renseigner auprès de votre établissement.

Le choix de l'enseignement optionnel peut limiter le choix des enseignements optionnels à faire lors de l'inscription dans l'établissement d'accueil.

L'élève peut formuler une demande pour suivre un enseignement optionnel artistique, à titre dérogatoire, dans un lycée autre que son lycée de secteur. Cette demande est satisfaite en fonction des places vacantes. Il est donc vivement conseillé de formuler un vœu dans le lycée de secteur.

Si cet enseignement est proposé dans le lycée de secteur avec la continuité de 1^{re}, le motif dérogatoire retenu sera « Convenances personnelles ».

Si cet enseignement n'est pas proposé dans le lycée de secteur avec la continuité de 1^{re}, le motif dérogatoire retenu sera « Parcours scolaire particulier ».

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom : Classe :

Établissement scolaire fréquenté :

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :

Boursier : Oui / Non

RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES ÉTABLISSEMENT(S) SOUHAITÉ(S)

Enseignement optionnel "Parcours artistique"	Etablissement scolaire demandé	Lycée de secteur	Régime souhaité
<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Cinéma-audiovisuel <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Cinéma-audiovisuel <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Cinéma-audiovisuel <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne

FICHE DE CANDIDATURE

2^{de} générale et technologique

Enseignement optionnel « Parcours-artistique »

AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Pour l'enseignement optionnel « Parcours artistique » :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour l'enseignement optionnel « Parcours artistique » :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour l'enseignement optionnel « Parcours artistique » :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ❖ Joindre obligatoirement une photocopie des bulletins scolaires de l'année en cours.
- ❖ Cette fiche est le seul document légitime pour candidater en 2^{de} GT enseignement optionnel « Parcours artistique ». Aucune pièce complémentaire ne peut être demandée aux représentants légaux comme par exemple : lettre de motivation, lettre de recommandation, vidéo de présentation, book, visa de participation aux journées portes ouvertes... et ne peut servir à la prise en compte de la candidature.
- ❖ Ce document est à faire parvenir obligatoirement par l'établissement d'origine avant **le 20 mai 2025** à chaque lycée d'accueil demandé.

*Si l'établissement demandé n'est pas le lycée de secteur de l'élève, les représentants légaux doivent renseigner également une « fiche relative à l'assouplissement scolaire ». Cette fiche est à faire parvenir obligatoirement par l'établissement d'origine **avant le 28 mai 2025** à la DSDEN correspondante au lycée demandé en y joignant une copie de cette fiche de candidature « Parcours artistique »*

Date et signature
du Chef d'établissement d'origine

Date et signature
du responsable légal de l'élève